

Pôle Produits agricoles et agroalimentaires

Dossier suivi parT. Boulard Tel.: 01 73 30 38 31 Fax: 01 73 30 38 60

Mél: t.boulard@inao.gouv.fr

Réf.: V:\COMITE IGP LR STG\Courriers\2014\IGP Jambon de Bayonne\Courrier réponse Collectif PLEIN

AIR.doc

Collectif PLEIN AIR « Alsace Nature » 8 rue Adèle Riton 67000 STRASBOURG A l'attention de Anne VONESCH

ALSACE NATURE Siège Strasbourg 336 N 9

Recu le : Transmis à 1.T.9

Donater:

JAN.

FOR

Montreuil-sous-Bois, le -5 JAN. 2015

Objet Réponse au courrier du 6 novembre 2014 - Anomalies IGP « Jambon de Bayonne »

Madame,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 6 novembre 2014 relatif à l'IGP « Jambon de Bayonne ».

L'INAO est un établissement public administratif ayant principalement pour mission la reconnaissance et la modification de cahiers des charges des signes de qualité et de l'origine. L'attribution des aides, que par ailleurs vous contestez, ne relève pas de ses compétences.

Concernant l'indication géographique protégée, il est important de rappeler qu'elle désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. Le cahier des charges permet de définir ces conditions de production qui visent à préserver les pratiques des opérateurs et à garantir la conformité du produit portant la dénomination IGP « Jambon de Bayonne ». Le contenu du cahier des charges a été validé par l'INAO puis homologué par arrêté interministériel. Cette validation par les pouvoirs publics s'est faite en s'assurant du respect de la réglementation générale.

De plus, afin de s'assurer du respect des dispositions du cahier des charges de l'IGP « Jambon de Bayonne », des contrôles annuels sont effectués chez les opérateurs de la filière sur la base des critères énoncés dans le cahier des charges et repris dans un plan de contrôle. Il s'agit à la fois d'autocontrôles, de contrôles internes ainsi que des contrôles externes réalisés par un organisme de certification accrédité et sous la supervision de l'INAO. La Direction générale de l'alimentation a en charge la réglementation relative à la santé et à la protection animale en France et veille, via la Direction départementale de la protection des populations, à la bonne application du dispositif réglementaire en effectuant des contrôles avec l'appui de vétérinaires sanitaires. L'ensemble du dispositif permet donc

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL SOUS-BOIS CEDEX

TEL. 01 73 30 38 99 / TELECOPIE: 01 73 30 38 04

www.inao.gouv.fr

d'offrir au consommateur la garantie que ce produit respecte, non seulement la réglementation générale, mais également un ensemble de dispositions codifiées dans un cahier des charges.

Par ailleurs, j'ai pris bonne note de votre remarque concernant les informations diffusées sur le site Internet du Jambon de Bayonne et notamment sur la taille des exploitations. En l'absence de disposition dans le cahier des charges de l'IGP « Jambon de Bayonne », la taille des élevages n'est pas limitée et certains élevages, tout en respectant la réglementation générale, ne peuvent pas être considérés comme de « petite taille ». De ce fait, nous allons nous rapprocher de l'ODG de manière à ce que les modifications nécessaires soient apportées au site internet.

L'INAO gère l'ensemble des signes d'origine et de qualité dont l'agriculture biologique. Soyez donc assurée que les problématiques liées au bien être animal ou à la préservation de la biodiversité sont au cœur des débats qui entourent l'adoption des cahiers des charges de ces signes.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de l'INAO.

Jean-Luc DAIRIEN

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY TSA 30003 93555 MONTREUIL SOUS-BOIS CEDEX

TEL. 01 73 30 38 99 / TELECOPIE: 01 73 30 38 04